

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 381

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 49

I. A l'alinéa 42, supprimer le mot :

« de ».

II. En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 43 :

« 1° D'augmenter ... (*le reste sans changement*) » ;

III. En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 44 :

« 2° De développer ... (*le reste sans changement*) » ;

IV. En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 45 :

« 3° De valoriser ... (*le reste sans changement*) »

V. En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 46 :

« 4° De développer ... (*le reste sans changement*) »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.